



Questions fréquemment posées



À qui dois-je informer mon changement d'adresse ou de numéro de téléphone ?

L'école doit être contactée le plus rapidement possible pour tout changement d'adresse et de numéro de téléphone. L'école placera ces informations dans son système informatisé, ce qui permettra au département des transports de les consulter et d'attribuer un autobus, le cas échéant.



Le transport est-il offert pour les déplacements occasionnels en autobus ?

Le CQSB ne peut pas assurer le transport pour des événements spéciaux tels que les fêtes d'anniversaire, les soirées pyjama, un projet de devoirs, le gardiennage, etc. Ces demandes ne seront pas autorisées.



Mon enfant a laissé une veste, livres, pantalon de ski, etc. dans l'autobus. Comment pouvons-nous la récupérer?

Les chauffeurs doivent vérifier leur autobus après chaque parcours. Les objets laissés dans l'autobus par les élèves seront conservés par le chauffeur et pourront être réclamés par l'enfant en fin de journée ou le lendemain matin (jour d'école).



Si mon enfant a été suspendu du transport scolaire, peut-il prendre un autre autobus à un autre arrêt ?

Non. Lorsqu'un élève est suspendu du l'autobus scolaire, il n'est pas autorisé à embarquer dans un autre autobus. Les parents/tuteurs sont responsables de leur transport vers et après l'école.



Fournissez-vous un moyen de transport à l'adresse de la personne qui s'occupe de l'enfant ou à partir de celle-ci lorsque cela est nécessaire, ainsi qu'à l'adresse du domicile ?

La politique du CQSB stipule qu'un maximum de deux points de ramassage et de débarquement par ménage sera accepté à condition qu'ils se situent dans la zone de desserte déterminée pour l'école. Veuillez noter que des adresses de ramassage et de débarquement différentes ne peuvent être acceptées que s'il existe un horaire régulier hebdomadaire ou bihebdomadaire et que les deux points doivent être desservis par le même itinéraire d'autobus. Un horaire régulier permet au chauffeur d'autobus de surveiller toutes les situations d'embarquement et de débarquement. Ceci est particulièrement important pour la sécurité des jeunes enfants.

Les demandes sont soumises à l'examen et à l'autorisation du service des transports du CQSB.

Pour plus d'informations, veuillez-vous référer à notre politique sur notre [site web](#).